



Décès du propriétaire d'un logement avec travaux

Par **johannlct**, le **15/05/2013** à **19:35**

Bonjour,
le propriétaire de mon logement est décédé il y a 6 mois. Tous les héritiers n'ont pas encore été trouvés par le notaire en charge de la succession. Mon ballon d'eau chaude vient de rendre l'âme. Je viens de prendre contact avec le notaire et m'informe qu'il ne peut pas effectuer les réparations (tous les héritiers ne sont pas encore trouvés) et me propose de prendre les réparations à ma charge et de les déduire du montant du loyer. Cette façon de procéder me semble pas très légal le notaire peut encaisser le loyer mais pas les obligations d'entretien du logement?. Est ce légal et quels recours ai-je ?
Merci pour vos réponses